

Thibault THOMAS 34 9

De: Fabien Aubry [f.aubry@gerloge.fr]
Envoyé: mercredi 5 août 2020 17:51
À: Thibault THOMAS 34 9
Cc: gilles.beguin
Objet: TR: SCI Michel THOMAS : REBUFFAT - Local commercial - ex SOARES
Pièces jointes: Lettre Me ANGEL.pdf

Bonjour Monsieur THOMAS

Pour votre parfaite information, je vous prie de trouver ci-dessous la copie du mail que nous avons reçu de la part de Maître TROUVIN concernant la SARL Antoine SOARES.

Monsieur Gilles BEGUIN s'est entretenu directement avec Maître TROUVIN qui nous conseille fortement de procéder au remplacement des serrures (2portes d'accès), afin de s'assurer que personne puisse entrer dans le local.

J'ai pris contact avec notre serrurier qui m'a indiqué que le cout pour l'ouverture des portes et le remplacement des deux canons s'élève environ à 400.00 € HT.

Avec votre accord, je mandaterais l'entreprise VIRSEDA pour que le nécessaire soit fait au plus vite.

Pour ce qui est de l'assurance, je suis intervenu ce jour auprès du cabinet GROUPE ROUGE, notre courtier, afin de souscrire une assurance propriétaire non occupant.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Dans l'attente de vos instructions,

Cordialement

Fabien AUBRY
Cabinet GERLOGE

De : Laurent MARTIGNON [<mailto:lmartignon@trouvin-avocats.fr>]
Envoyé : mardi 4 août 2020 18:45
À : Ouafaa Delamotterouge
Cc : cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr; 'Pierre-Emmanuel TROUVIN'; gilles.beguin
Objet : RE: SCI Michel THOMAS : REBUFFAT - Local commercial - ex SOARES

Bonjour Madame Delamotterouge,

Dans l'affaire visée en référence, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le courrier de Maître Philippe ANGEL, mandataire liquidateur de la SARL ANTOINE SOARES.

Ce dernier accuse réception de la déclaration de créance que nous lui avons adressée le 24 juillet dernier.

Il confirme surtout **la résiliation à effet immédiat** des contrats de location d'emplacements de parking et du bail commercial.

En conséquence, il invite à **prendre contact avec le commissaire-priseur désigné** pour reprendre les clés des locaux loués, procéder aux opérations d'inventaire et réaliser les éventuels actifs présents qui appartiendraient à la SARL ANTOINE SOARES.

Classiquement, il recommande de procéder au changement des serrures et apprendre toutes les garanties d'assurance nécessaire.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

 <p>CABINET TROUVIN</p>	<p>34 rue Bassano 75008 PARIS Tel : 01 47 63 42 10</p> <p>www.trouvin-avocats.fr cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr</p>
--	---